

Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche

ANNEXE à la Délibération du Conseil Communautaire du 11 mai 2017 concernant l'Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Ruoms

Rappel des modalités de la concertation :

Moyens d'information à utiliser :

- affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires.
- article spécial dans la presse locale.
- réunion publique avec la population, mise à disposition du diagnostic et du PADD pour une durée d'un mois avant que le PLU ne soit arrêté.
- affichage de la mise à disposition dans les lieux habituels d'affichage de la commune.
- dossiers disponibles en mairie lorsqu'ils seront validés par la commune : Diagnostic et PADD.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.
- un registre sera mis à disposition de toute personne intéressée lors de la mise à disposition du diagnostic et du PADD.
- possibilité d'écrire au maire.
- une réunion publique sera organisée afin de présenter le diagnostic et le PADD avant l'arrêt du projet

La population a pu de manière continue, suivre l'évolution du dossier, prendre connaissance de l'évolution du dossier, par la mise en place des éléments d'information exposés ci-dessus :

- La délibération prescrivant la révision du POS valant élaboration du PLU a été affichée pendant toute la durée de la procédure ;
- Des articles ont été publiés dans la presse pour informer la population sur la procédure :
 - La délibération du conseil municipal prescrivant la révision du POS valant élaboration du PLU et lançant la concertation a été annoncée par un article dans les journaux "Le Dauphiné" du 29 octobre 2012 et "La Tribune" du 1^{er} novembre 2012
 - Autres Articles : la réunion publique a été annoncée dans un article du jeudi 27 octobre 2016 dans le journal "La Tribune".

- Une réunion publique qui a réuni environ 30 personnes a eu lieu le jeudi 3 novembre 2016 à la salle de fête et s'est déroulée en 3 phases :
 - les services de l'état ont fait un point règlementaire sur les documents encadrant le PLU et ses conséquences sur le document communal
 - le bureau d'études IATE a présenté le diagnostic communal et les grandes orientations du PADD
 - un temps d'échanges avec le public où les questions ont principalement porté sur des demandes particulières et des interrogations sur la procédure.
- Des affichages ont été effectués pour informer la population sur l'avancée de la procédure et sur la mise à disposition de documents au public.
- La mise à disposition au public du diagnostic et du PADD suite au débat sur les orientations générales du PADD qui eu lieu en séance du conseil municipal le 15 octobre 2014.

La population a également pu faire état de ses observations et s'exprimer sur le projet par :

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis à la disposition du public tout au long de la procédure, en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture. Il a recueilli 3 remarques de 3 personnes différentes. Les 3 remarques ne peuvent trouver de réponse dans le PLU : demande de servitude d'accès ; demande d'information sur la réalisation d'une centrale à béton ; constatation qu'il n'y a pas d'entretien de l'espace public au 40 Avenue de Vallon.
- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis à la disposition du public, en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture, suite au débat sur les orientations générales du PADD qui a eu lieu en séance du conseil municipal le 15 octobre 2014. Il a recueilli 4 remarques de 4 personnes différentes : des demandes particulières concernant la volonté de voir des terrains être constructibles dans le PLU ; une demande d'amélioration de l'accès au centre de Ruoms ; un constat que la route de la petite vitesse avec la voie verte est inadaptée et nuit à l'environnement ; une observation sur la procédure sans remarque particulière sur le contenu.
- 25 courriers ont été adressés au maire de 24 personnes différentes :
 - 20 courriers ont été envoyés par des 19 propriétaires différents qui souhaitent voir leurs parcelles rester ou devenir constructible dans le PLU.
 - 1 courrier exprimait une demande de renseignement sans exprimer de volonté particulière
 - 1 courrier exprimant une volonté que le PLU soit un document unifiant les habitants, trouvant des réponses aux problèmes de voisinage et respectant la viticulture et le potentiel oeno-touristique.
 - 2 courriers de personne ou société souhaitant créer ou agrandir leurs activités économiques
 - 1 courrier exprimait une remarque sans lien direct avec le PLU.
- La réunion publique du jeudi 3 novembre 2016 à la salle des fête a permis un temps d'échanges avec le public où les questions ont principalement porté sur des demandes particulières et des interrogations sur la procédure.

L'ensemble des remarques a été analysé individuellement et prise en compte dans la mesure du cadre imposé par la réglementation.

Une fois le projet de PLU arrêté, le dossier sera transmis aux personnes publiques associées (PPA) qui rendront leur avis dans un délai de 3 mois. Le dossier arrêté fera l'objet d'une enquête publique auprès de la population, suivit par une commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif de Privas.

A la suite de l'enquête publique, la commission d'enquête remettra son avis et un rapport faisant la synthèse des avis des PPA et de la population. L'analyse de ce rapport permettra à la Commune d'éventuellement modifier le PLU arrêté sous réserve de justifier les modifications apportées et de ne pas remettre en cause l'économie générale du document. Le PLU sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.